

Société du Plan Nord

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Étude des crédits 2023-2024

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

No	TABLE DES MATIÈRES	Page
1.	Fournir le budget carbone du ministère et le bilan carbone imputable aux activités et aux programmes du ministère, soit notamment pour 2021-2022 : a. Le total des émissions de GES associées aux activités directes du ministère; b. L'estimation des émissions de GES attribuables aux programmes du ministère, incluant mais ne se limitant pas aux émissions attribuables aux subventions accordées par le ministère en proportion du montant de ces subventions dans les projets concernés; c. L'estimation des réductions d'émissions de GES attribuables aux activités directes et aux programmes du ministère, incluant mais ne se limitant pas aux réductions d'émissions découlant d'activités subventionnées par le ministère ainsi qu'aux puits de carbone attribuables au ministère le cas échéant. i. Ventiler ces réductions selon qu'elles soient des réductions relatives ou des réductions absolues d'émissions de GES. Fournir une estimation du coût moyen de ces réductions par tonne de CO2 équivalent. d. Le bilan carbone du ministère, soit le total des émissions de GES attribuables au ministère auquel est soustrait le total des réductions d'émissions attribuables au ministère. e. Le quota d'émissions du ministère, soit la limite supérieure finie des émissions totales de GES à travers le temps attribuables au ministère qui permettraient d'atteindre les objectifs de réduction des GES du ministère et ainsi la cible de réduction des GES du gouvernement. f. Le plan d'action du ministère pour diminuer le bilan carbone du ministère afin de respecter son budget carbone dans le cadre des objectifs de réduction des GES du gouvernement.	6
2.	La liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyse, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe dans la dernière année en indiquant pour chacun : a. le sujet ; b. la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ; c. les coûts reliés à sa réalisation ; d. le nom de l'organisme ou de la firme externe s'il y a lieu	6
3.	Indiquer la valeur financière du passif environnemental sous responsabilité publique pour tous les secteurs sous responsabilité du ministère. Ventiler ce passif par secteur (mines, forêts, etc) et par région administrative.	6
4.	Les coûts et les actions posées pour contacter des communautés autochtones : a. La raison de contact ; b. Le projet qui en découle ainsi que le secteur économique touché ; c. Les résultats du contact.	6
5.	Coût par tonne de GES réduit imputable aux programmes et mesures gérés par le ministère. Ventiler par programme et mesure.	6

No	TABLE DES MATIÈRES	Page
SECTION RESSOURCES NATURELLES		
6.	Montant des déductions et crédits d'impôt accordés aux entreprises minières, au cours de la dernière année, dans le cadre du régime d'impôt minier.	6
	a. Ventiler par catégorie de déduction ou de crédit fiscal.	
	b. Ventiler par catégorie : mines, hydrocarbures	
7.	L'ensemble des mesures, des plans d'action et des programmes mis en place dans la dernière année écoulée visant à enrayer le passif minier;	6
8.	Pour la dernière année écoulée, l'évolution du coût relatif au passif minier environnemental total, comprenant notamment les coûts de restauration et de réaménagement des sites abandonnés et ceux présentement en opération;	6
9.	Pour la dernière année écoulée, les sommes allouées et prévues relatives à la restauration des sites miniers à la charge de l'État concernant :	6
	a. Les sites miniers abandonnés par les promoteurs, en précisant les montants pour chaque site;	
	b. Les sites miniers ayant fait l'objet de travaux de restauration partagés entre l'État et des entreprises privées;	
10.	Pour la dernière année écoulée, la contribution, calculée en fonction des sommes investies et anticipées, de l'industrie minière et des autres entreprises privées afférentes à la restauration et au réaménagement du passif minier environnemental;	6
11.	Pour la dernière année écoulée, pour chaque site minier, la proportion en pourcentage des sommes perçues par l'État, allouées et prévues à la restauration du passif minier calculée en fonction de :	6
	a. La valeur minérale extraite (à la sortie du gisement);	
	b. La valeur minérale produite;	
	c. La redevance minière perçue ou à percevoir;	
12.	En ventilant pour chaque firme, organisme ou autre entité, pour la dernière année écoulée, les sommes relatives à la restauration des sites miniers à la charge de l'État allouée respectivement :	6
	a. À des firmes privées offrant des services d'ingénierie, de biologie ou d'écologie;	
	b. À des organismes de l'État;	
	c. À des universités;	
	d. À des instituts ou à des centres de recherche;	
	e. À des institutions collégiales;	
13.	En ventilant pour chaque site, pour la dernière année écoulée, les sommes allouées à la restauration des sites miniers à la charge de l'État faisant appel aux biotechnologies ou encourageant leur recours (bactéries, champignons, plantes ou autres organismes génétiquement modifiés) ;	6

No	TABLE DES MATIÈRES	Page
14.	Pour la dernière année écoulée, pour chaque site minier, les sommes reçues relatives à la garantie légale de restauration minière dont le montant correspond aux coûts anticipés pour la réalisation des travaux prévus au plan de réaménagement et de restauration, en précisant la forme de ces garanties (suivant l'article 115 du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, M-13.1, r. 2) :	6
	a. Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec; b. Obligations émises ou garanties par le Québec ou une autre province au Canada, le Canada ou une municipalité au Canada; c. Certificats de dépôts; d. Lettre irrévocable et inconditionnelle de crédit; e. Cautionnement ou une police de garantie; f. Fiducies, en précisant de manière distincte les intérêts générés par le patrimoine fiduciaire.	
15.	Pour la dernière année écoulée, le nombre et le nom des entreprises minières ayant fait défaut de procéder aux versements de garanties de restauration minière dont le montant correspond aux coûts anticipés pour la réalisation des travaux prévus au plan de réaménagement et de restauration.	6
16.	Les sommes allouées afférentes au Plan de mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;	6
17.	Pour la dernière année écoulée, concernant les projets miniers s'inscrivant dans la catégorie des ressources minérales critiques et stratégiques (classés par ressource minérale extraite ou transformée) :	6
	a. Le nombre de projets en fonction des stades suivants : - Exploration - Exploitation - Restauration - Fermeture post-restauration b. Les recettes perçues par l'État pour chacun de ces projets, sous forme de : i. Redevances; ii. Impôts; iii. Autres.	
18.	Pour la dernière année écoulée, la proportion du budget du ministère et les sommes allouées à :	6
	a. La restauration des sites à la charge de l'État ; b. La promotion et le développement de l'industrie minière, en précisant les montants associés aux campagnes de marketing et de relations publiques ; i. En particulier, publicité sur les réseaux sociaux pour faire la promotion des minéraux critiques et stratégiques ii. Publicité à la télévision pour faire la promotion des minéraux critiques et stratégiques. c. Autres postes de dépenses.	

No	TABLE DES MATIÈRES	Page
SECTION FORÊTS		
61.	Nombre d'hectares de forêts publiques qui ont fait l'objet de coupes forestières dans la dernière année écoulée. Ventiler par région.	6
62.	Veillez fournir la liste des secteurs identifiés par le ministère pour des coupes forestières qui font partie de l'habitat des caribous forestiers ou montagnards dans la dernière année écoulée. Ventiler par région, par écotype de caribou et par nombre d'hectares.	6
63.	Veillez fournir la liste des secteurs faisant l'objet de projets d'aires protégées dans lesquels des coupes forestières sont autorisées par le ministère. Ventiler par nombre d'hectares.	6
64.	Veillez fournir la liste des érablières dans lesquelles des coupes forestières sont autorisées par le ministère. Ventiler par région et par nombre d'hectares.	6
65.	Veillez fournir la liste des parcs régionaux dans lesquels des coupes forestières sont autorisées par le ministère. Ventiler par région et par nombre d'hectares.	6
62.	Pourcentage de bois québécois utilisé dans les constructions résidentielles et non résidentielles dans la dernière année. Ventiler par type de construction.	6
63.	Nombre de compagnies forestières actives dans la dernière année. Ventiler par région et par type de production.	6
64.	Nombre de compagnies forestières ayant leur siège social à l'extérieur du Québec.	6
65.	Quels sont les montants donnés aux industries forestières pour supporter leur activité ? Ventilez par industrie.	6
64.	Quelle est la quantité de carbone (t.eq. CO2) stockée durablement par la gestion forestière au Québec et quel est le plan du ministère pour augmenter la capacité d'absorption de ce puits de carbone naturel ?	6
65.	Quelle est la quantité de GES relâchée dans l'atmosphère attribuable aux feux de forêt ayant sévi au Québec dans la dernière année ?	6
66.	Sommes dépensées dans la construction et l'entretien de chemins forestiers dans la dernière année. Ventiler par région administrative.	6
64.	Sommes investies dans la plantation d'arbres au cours de la dernière année.	6
65.	Nombre d'arbres plantés au cours de la dernière année.	6

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Ces questions ne concernent pas la Société du Plan Nord.